



n°7



Vous êtes victime d'un AES C'est une urgence : que faut-il faire ?



Définition

« **Accident exposant au sang** » (AES) *: Tout contact avec du sang ou un liquide biologique contenant du sang et comportant soit une effraction cutanée (piqûre, coupure, morsure) soit une projection sur une muqueuse (œil...) ou sur une peau lésée. Sont assimilés à des AES les accidents survenus dans les mêmes circonstances avec d'autres liquides biologiques (tels que liquide céphalorachidien, liquide pleural, sécrétions génitales...) considérés comme potentiellement contaminants même s'ils ne sont pas visiblement souillés de sang.

* Selon l'arrêté du 10/07/2013 relatif à la prévention des risques biologiques (JO N°0202 du 31/08/2013)

Immédiatement

1 Effectuer les premiers gestes

Peau

Ne pas faire saigner - **Nettoyer à l'eau et au savon** puis rincer la zone lésée 5 min à l'eau courante. Appliquer un antiseptique local (Dakin ou alcool 70°) pendant 10 min.

Muqueuses/œil

Laver à l'eau ou au sérum physiologique pendant 10 min.

Dans l'heure : évaluer le risque

2 Contacter un médecin qui assurera la recherche de sérologie du patient source

Il recherche les renseignements médicaux et les sérologies du patient source. Il évalue le risque infectieux (VIH, VHB, VHC). Il rédige un certificat médical d'accident du travail et prescrit le premier bilan biologique à la victime de l'accident à faire dans les 8 jours (bilan de référence).

- 3 Si la sérologie du patient source est positive ou non accessible, la victime ou le médecin prennent **immédiatement** contact avec le médecin référent AES qui va prescrire le traitement prophylactique au mieux **dans les 4 heures suivant l'accident**.



Médecin référent AES / Cité sanitaire

1 Dr MICHAU - tél. 02 72 27 83 94 2 En son absence : Urgences - tél. 02 72 27 80 70

Dans les 24 heures

4 Contacter l'employeur

Il déclare l'accident de travail.

Dans les 15 jours

5 Contacter le médecin du travail

Il assure le suivi biologique et clinique. Il analyse les circonstances de l'accident.

Médecin du travail



Accident d'exposition au sang (AES)

